

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Séance du 30 janvier 2023

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni le 2 décembre à la mairie à 18 heures, sous la présidence de Françoise LESCOET, Vice-Présidente du C.C.A.S.,

PRÉSENTS : Laurence MARINIER, Marie-Claude CLAIN, Cédric BEN AMMAR, Pascale SAVARY, Jean-Luc SAVARY, Morteza NOZARIAN, Benjamin BENSOUSSAN, Joël ROMAN, Hugues GOB.

EXCUSES : Laurent LINQUETTE, Frédéric MOREIRA, Béatrice PRIEZ.

Le quorum est atteint

L'ordre du jour est le suivant :

- Installation d'un nouveau membre nommé au conseil : Monsieur Morteza NOZARIAN ;
- Procès-verbal de la séance du 23 septembre 2022 ;
- Modification de la délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration à la Vice-Présidente ;
- Créances irrécouvrables présentées par le comptable public sur le budget du CCAS Annexe aides à domicile ;
- Décision modificative n°1/2022 sur le budget du CCAS Annexe aides à domicile ;
- Acompte sur subvention 2023 - budget CCAS Principal ;
- Renouvellement de la convention d'objectifs 2023-2025 entre le CCAS, la commune et l'AGESSOA ;
- Compte-rendu des décisions ;
- Présentation du nouveau logo du CCAS

Madame Françoise LESCOET ouvre la séance et procède à l'installation d'un nouveau membre nommé au Conseil d'Administration : Monsieur Morteza NOZARIAN.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2022

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

MODIFICATION DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A LA VICE-PRÉSIDENTE

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de procéder à la modification de la délégation de ses pouvoirs à la vice-présidente afin d'étendre la liste des compétences transférables à l'autorisation de contracter une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire et décide de modifier l'article 6 de la délibération du 30 juin 2020.

CRÉANCES IRRECOUVRABLES PRÉSENTÉES PAR LE COMPTABLE PUBLIC BUDGET CCAS ANNEXE – AIDES A DOMICILE

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'admettre en non-valeur un montant total de 9 655,03 euros.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1/2022 DU BUDGET ANNEXE - AIDES A DOMICILE

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve par chapitre, la décision modificative n°1 d'ajustement des crédits au budget annexe des aides à domicile en équilibre arrêtée en dépenses à +9 056 euros au chapitre 65 « autres charges de gestion courantes » et -9 056 euros au chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » pour la section de fonctionnement.

VERSEMENT D'ACOMPTE SUR SUBVENTION A LA COMMUNE AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET CCAS PRINCIPAL

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'approuver le versement d'un acompte sur subvention par la commune avant le vote du BP 2023 au budget principal du CCAS pour un montant de 45 600 euros, soit 80% de la subvention 2022.

RENOUVELLEMENT DE LA SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LE CCAS, LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION DE GESTION DE L'ÉPICERIE SOLIDAIRE DE SAINT-OUEN L'AUMONE (AGESSOA) POUR LA PÉRIODE 2023-2025

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les termes de la convention d'objectifs entre le CCAS, la commune et l'AGESSOA, et décide à l'unanimité de verser une subvention annuelle à hauteur de 19 000 euros pour la durée de la convention.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR MADAME LA VICE-PRÉSIDENTE

Le Conseil d'Administration prend acte des décisions prises par Madame la Vice-Présidente depuis le dernier Conseil d'Administration.

PRÉSENTATION DU NOUVEAU LOGO DU CCAS

Le Conseil d'Administration prend acte du nouveau logo du CCAS qui sera dorénavant utilisé pour les outils de communication du service.

La séance est levée à 18h50.



La Vice-Présidente du CCAS

Françoise LESCOUET